



**À :** Tous les membres

**Date :** Le 13 octobre 2021

**Objet :** Première entente collective ARRQ-AQPM nouveaux médias

—

Chers membres,

Tel qu'annoncé dans la dernière édition du *Productif +*, l'AQPM est heureuse de vous informer que, lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 5 octobre dernier, ses membres ont ratifié l'entente de principe intervenue entre **l'ARRQ et l'AQPM** quant à la conclusion d'une première entente collective visant les productions principalement et originalement destinées à la diffusion sur les **nouveaux médias**.

Cette entente, dont la structure est inspirée de *l'Entente collective ARRQ-AQPM Télévision 2020-2023*, prévoit notamment que le réalisateur a droit, à titre de compensation pour ses services, à un cachet de réalisation dont la valeur est établie de gré à gré entre ce dernier et le producteur. Ce cachet sera assujéti à des contributions et remises.

Il est probable que l'entente collective soit en vigueur vers la mi-novembre 2021, et ce, pour une durée de 3 ans. Il est à noter que cette entente collective s'appliquera à tout contrat signé postérieurement à son entrée en vigueur. L'AQPM verra à vous confirmer la date d'entrée en vigueur dès que possible.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions.

Meilleures salutations,

L'équipe des relations de travail

**Association québécoise de la production médiatique**  
1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)